

**CHANGEMENT DES HORAIRES ET DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT ET
CHANGEMENT DES HORAIRES DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières de catégorie Mixte

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001 – 83 du 24 Juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d’application
Agrément du CMF n°48-2015 du 10 septembre 2015

Adresse : Immeuble Integra – centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 25 mars 2022, a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

-Du lundi au vendredi de 8h à 17H15

Le samedi de 8h à 12h

Cette modification entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2022

Changement des modalités de souscription et de rachat en période de double séance :

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion, en sa qualité de gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration, tenu le 25 mars 2022, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de double séance comme suit :

- Le Lundi de 8h jusqu’à 8h30 : Sur la base d’une VL connue publiée le vendredi précédent à 16h.
- Le Lundi de 8h30 jusqu’à 17h15 : Sur la base d’une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Du Mardi au Jeudi de 8h jusqu’à 17h15 : Sur la base d’une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 16h.
- Le vendredi de 8h jusqu’à 16h : Sur la base d’une VL inconnue qui sera publiée le jour même à 16h.
- Le Vendredi de 16h jusqu’à 17h15 et le samedi de 8h jusqu’à 12h : Sur la base d’une VL connue publiée le vendredi à 16h.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2022

Changement des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de séance unique :

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 25 octobre 2021, a décidé de fixer des nouveaux horaires de réception des demandes de souscription et de rachat en période de séance unique comme suit :

-Du lundi au vendredi de 8h à 14H

-Le samedi de 8h à 12h

Cette décision a été prise avant l'entrée en vigueur de la désignation de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire du FCP en date du 03 janvier 2022.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2022

Changement des modalités de souscription et de rachat en période de séance unique :

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 25 octobre 2021, a décidé de fixer des nouvelles modalités de souscription et de rachat en période de séance unique comme suit :

- Le Lundi de 8h jusqu'à 8h30 : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi précédent à 13h30.
- Le Lundi de 8h30 jusqu'à 14h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 13h30
- Du Mardi au Jeudi de 8h jusqu'à 14h : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le vendredi à 13h30.
- Le vendredi de 8h jusqu'à 13h30 : Sur la base d'une VL inconnue qui sera publiée le jour même à 13h30.
- Le vendredi de 13h30 jusqu'à 14h et le samedi de 8h jusqu'à 12h : Sur la base d'une VL connue publiée le vendredi à 13h30.

Cette décision a été prise avant l'entrée en vigueur de la désignation de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire du FCP en date du 03 janvier 2022.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2022

Changement des horaires de calcul de la valeur liquidative :

TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL et du public que son Conseil d'Administration, tenu en date du 25 octobre 2021, a décidé de fixer le nouvel horaire de calcul de la valeur liquidative en période de séance unique à 13h30.

Cette décision a été prise avant l'entrée en vigueur de la désignation de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire du FCP en date du 03 janvier 2022.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2022

Le prospectus de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL mis à jour sous le numéro 15-919/A001, ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, auprès de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse sise à l'immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences.